



**Comité de parents**

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets**

N/Réf. : 141-04

**COMITÉ DE PARENTS**

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets**

**1er avril 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance du comité de parents de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires du centre administratif de Roberval (salle 103) et à celle du centre administratif de Dolbeau-Mistassini (salle 1) via la visioconférence, ce 1er jour d’avril 2019, à 19 h.

**Présences :**

Mmes  Janot Pagé Kroft Carrefour étudiant

Chantal Céleste Mgr Bluteau

Ève Tanguay Notre-Dame

Karine Bouchard Bon Pasteur

Nathalie Potvin Sainte-Lucie/Notre-Dame-de-Lourdes

Annie Tremblay Substitut- Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague

Catherine Potvin Substitut – Hébert

Janie Munger Jean XXIII/Saint-Lucien

Josée Lessard Substitut - Polyvalente de Normandin

Marie-Eve Castonguay Polyvalente des Quatre-Vents

Chantale Nadeau Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse et école secondaire Des Chutes

Mireille Marcil Polyvalente Jean-Dolbeau/Le Tournant

MM.  Marc Tremblay Benoît-Duhamel

Jimmy Meunier Jeanne-Mance/Pie XII

**Absences motivées :**

Mmes  Julie Girard-Rondeau Jolivent/L’Arbrisseau

Mireille Tremblay Cité étudiante/ Commissaire-parent EHDAA

**Absences non-motivées :**

Mmes Mary-Pier Laflamme De la Rivière

Michelle Roy Maria-Goretti

Marie-Ève Bouchard Sainte-Marie

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue**

La réunion débute à 19 h 13 et Mme Janot Pagé Kroft souhaite la bienvenue à tous.

1. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

À la présentation de l’ordre du jour par Mme Janot Pagé Kroft:

CP-1048-04-19

il est PROPOSÉ par Mme Karine Bouchard et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que déposé et que le point 11 « Questions diverses » reste ouvert en y ajoutant le sujet suivant :

* Colloque FCPQ

ADOPTÉ

1. **Lecture et approbation du procès-verbal de la rencontre du 11 mars 2019**

CP-1049-04-19

Il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Potvin et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE le procès-verbal du 11 mars 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3.1 Suivi au procès-verbal du 11 mars 2019**

* **Point 4 – Visite de la présidente de la Commission scolaire :** Une rencontre aura lieu le mercredi 3 avril entre les dirigeants des quatre commissions scolaires du Saguenay-Lac-St-Jean et les quatre présidentes des comités de parents, au sujet de la gouvernance des commissions scolaires.
* **Point 6 – Consultation du ministre de l’Éducation – Projet de loi 12 :** Les résultats du questionnaire ont été envoyés à la FCPQ. Les résultats provinciaux sont assez unanimes. Mme Janot Pagé Kroft devrait être en mesure de présenter ces résultats à la prochaine rencontre du comité de parents.

1. **Consultation sur le projet – Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2019-2020**

Mme Janot Pagé Kroft présente les deux propositions du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l’année scolaire 2019-2020. Les propositions concernent les dates de remise des bulletins en février.

Le calendrier A suggère deux pédagogiques lundi et mardi 24 et 25 février 2020.

Le calendrier B suggère deux pédagogiques jeudi et vendredi 20 et 21 février 2020.

ATTENDU l’article 193, 7e alinéa, de la Loi sur l’instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

En conséquence,

CP-1050-04-19

il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Potvin et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE le comité de parents accepte à l’unanimité le projet B du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2019-2020 présenté, que la période de remise des bulletins soit le jeudi et vendredi 20 et 21 février 2020.

ADOPTÉ

1. **Consultation sur le projet — Nouvelle politique « Politique sur les services de garde en milieu scolaire »**

Mme Janot Pagé Kroft fait la lecture du document. Voici les commentaires des parents et les modifications demandées:

**Point 6.1** : Ajouter le point suivant : Assure la formation nécessaire aux rôles et devoirs des membres du comité de parents – Utilisateurs, s’il y a lieu.

**Point 6.2** : Au point - Ses fonctions l’amènent à : Ajouter le point suivant : S’assurer du suivi du mandat du service de garde avec la technicienne du service.

**Point : 6.3** : Modifier le 6e point : Forme, s’il le juge utile, (…) : enlever la partie « s’il le juge utile ».

**Point 6.3** : Ajouter à la fin de ce point : en nommant un représentant qui siègera sur le C.É.

**Point 6.3** : Modifier le dernier point : (…) pour offrir des services de garde en milieu scolaire communs, comme par exemple : si le nombre d’élèves utilisateurs est insuffisant, ou autres motifs jugés pertinents.

**Point 6.4** : Modifier le 2e point : Enlever la partie « Sans être obligatoire ».

**Point 6.5** : Ajouter le point suivant : Fait un suivi du mandat au C.É.

**Point 6.7** : Modifier le 8e point : Ajouter à la fin du paragraphe : « s’il y a lieu ».

**Point 7.6** : Jumeler les points 7.6 et 7.7 en un seul paragraphe.

**Point 11** : Enlever la partie « sur recommandation de la direction d’école. »

**Point 14** : Enlever « Élèves réguliers » au premier paragraphe.

**Point 14 :** Demande de précisions sur le nombre d’élèves permis : Est-ce qu’on tient compte des élèves qui fréquentent le service de garde et qui ont une cote ? (Trouble de comportement ou autre).

**Point 14** : Demande des précisions sur le dernier paragraphe : Comment ça fonctionne dans le cas d’une perte d’emploi ou un arrêt de travail après le 30 septembre ?

Les parents se questionnent sur les services de garde qui sont administrés par les municipalités, sont-ils tenus aux mêmes règles que cette politique?

ATTENDU l’article 193, 2e alinéa de la Loi sur l’instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté;

ATTENDU les modifications apportées à la **« Politique sur les services de garde en milieu scolaire »**

En conséquence,

CP-1051-04-19

il est PROPOSÉ par Mme Nathalie Potvin et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE les membres du comité de parents acceptent le projet – Nouvelle politique « Politique sur les services de garde en milieu scolaire »

ADOPTÉ

1. **Consultation sur le projet – Acte d’établissement et liste des écoles et des centres 2019-2020**

Mme Janot Pagé Kroft fait la lecture des modifications apportées aux actes d’établissement et à la liste des écoles et des centres 2019-2020.

ATTENDU l’article 193, 2e alinéa de la Loi sur l’instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté;

ATTENDU les modifications apportées aux actes d’établissement et à la liste des écoles et des centres pour l’année scolaire 2019-2020;

En conséquence,

CP-1052-04-19

il est PROPOSÉ par Mme Karine Bouchard et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE les membres du comité de parents acceptent le projet des actes d’établissement et de la liste des écoles et des centres 2019-2020.

ADOPTÉ

1. **Candidatures pour les distinctions Reconnaissance de la FCPQ**

CP-1053-04-19

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Céleste et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE Mme Janot Pagé Kroft soit inscrite comme candidate pour les Distinctions Reconnaissance de la FCPQ.

ADOPTÉ

1. **Suivi budgétaire**

M. Marc Tremblay mentionne qu’il y a eu environ 2 000 $ de dépenses depuis octobre 2018, engagées en majorité par les frais de déplacement. Le solde est de 8 000 $.

1. **Projet éducatif**

Quelques parents sont invités à l’élaboration du projet. Pour d’autres, les rencontres se poursuivent. À l’école secondaire Jean-Dolbeau, le sondage sera envoyé aux parents d’ici quelques jours. À l’école Bon-Pasteur, le sondage a été remis aux parents à la remise des bulletins, ce qui a amené un très haut taux de participation.

1. **Parole aux comités**
   1. **Commissaires-parents**

M. Jimmy Meunier fait la lecture de la lettre qui a été déposée lors du dernier conseil des commissaires, concernant la place des parents lors de l’élaboration du projet éducatif.

* 1. **Délégués à la FCPQ**

Le conseil général aura lieu le samedi 13 avril 2019.

* 1. **Comité consultatif de transport**

Il n’y a rien à signaler.

* 1. **Comité EHDAA**

Il n’y a rien à signaler.

* 1. **Délégué ARCPSLSJ**

Le comité procède à huis clos.

* 1. **Parent veut savoir…!**

Mme Nathalie Potvin souligne qu’il y a eu un bon taux de participation à la dernière conférence sur la sexualité. Lors d’une prochaine rencontre, elle présentera un portrait global de ces conférences.

* 1. **Comité de coordination des services à la jeunesse**

Il n’y a rien à signaler.

1. **Questions diverses**
   1. **Colloque FCPQ**

Mme Janot Pagé Kroft demande aux membres s’ils sont en accord pour que le comité de parents libère une somme au budget afin que trois personnes puissent assister au Congrès de la FCPQ le 1er juin à Boucherville. Les frais d’inscription sont de 190 $ par participant. Deux nuits à l’hôtel sont accordées aux participants, compte tenu du lieu du colloque. L’inscription de la fille de Mme Pagé Kroft est de 50 $. Elle sera également présente, les jeunes du secondaire étant invités à cet événement.

ATTENDU que Mme Janot Pagé Kroft et M. Jimmy Meunier, délégués à la FCPQ, ainsi que Mme Eve Tanguay et la fille de Mme pagé Kroft assisteront audit congrès;

ATTENDU les sommes disponibles au budget du comité de parents pour l’année scolaire en cours;

En conséquence,

CP-1054-04-19

il est PROPOSÉ par Mme Karine Bouchard et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE le comité de parents accepte de libérer la somme nécessaire pour que les deux délégués de la Fédération des comités de parents puissent assister au congrès ainsi qu’une somme additionnelle pour que deux autres participants puissent assister au Congrès de la FCPQ.

ADOPTÉ

* 1. **Organisme de participation des parents (O.P.P.)**

Mme Chantale Nadeau propose qu’on mette de l’avant, sur le site de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, la définition et le rôle de l’O.P.P., afin qu’il soit démystifié et valorisé, car cet organisme est méconnu des parents en général.

1. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 6 mai 2019 à 19 h, par visioconférence, aux centres administratifs de Roberval et de Dolbeau-Mistassini.

1. **Levée de la séance**

CP-1055-04-19

Il est PROPOSÉ par Mme Janie Munger et RÉSOLU à l’unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h.

ADOPTÉ

Janot Pagé Kroft, présidente Karine Larouche, secrétaire